

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°1

SEANCE DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michelle DRION.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel précédant celle du vote.

Aussi, dorénavant, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront et par voie de conséquence en termes de moyens financiers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), instaurant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) préalablement au vote du budget primitif ;

VU la circulaire du 17 février 2016 relative aux modalités de présentation du rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 constitue un document essentiel pour informer le conseil municipal sur les grandes lignes des finances communales, les évolutions financières prévisibles et les priorités de gestion pour l'année à venir ;

CONSIDÉRANT qu'il permet de renforcer l'information et la transparence budgétaire auprès des élus locaux et des citoyens;

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

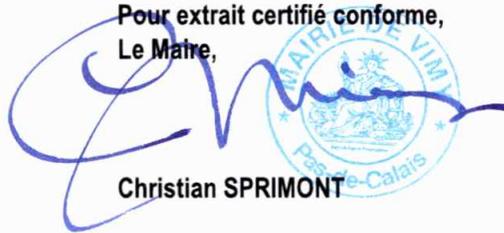
La commission mixte réunie le 17 février a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, lequel expose :
 - Le contexte global de la préparation budgétaire
 - La situation économique et sociale de la ville
 - L'analyse rétrospective et prospective de la ville
 - Les orientations de la commune
 - L'évolution de la dette

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

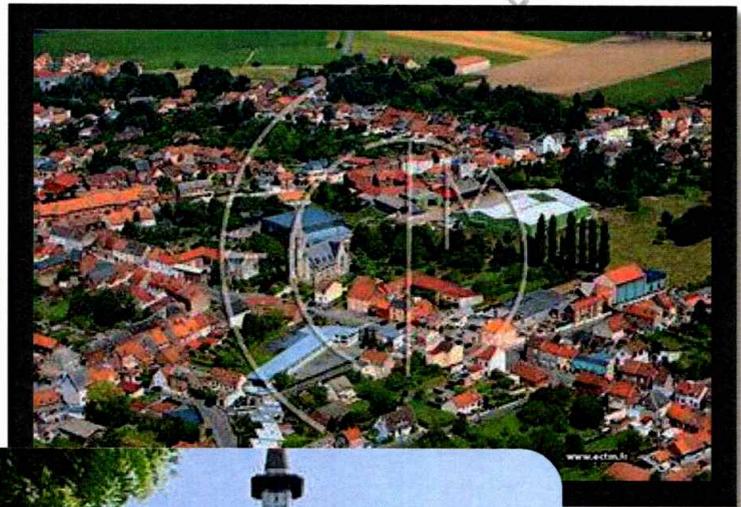
Publié le

ID : 062-216208611-20250305-0104032025-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VILLE DE VIMY



Présentation du rapport au conseil municipal du 04 mars 2025



Préambule :

L'année 2025 marque une étape cruciale dans le développement de notre commune. En tant que responsables élus, il est de notre devoir de veiller à la gestion rigoureuse et transparente des finances municipales, afin de garantir le bien-être de nos concitoyens et le développement harmonieux de notre ville.

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) a pour objectif de vous fournir une vision claire et détaillée des perspectives financières pour l'année à venir. Il s'agit d'un outil essentiel pour la préparation du budget primitif, permettant d'anticiper les ressources disponibles et les besoins à couvrir, tout en respectant les contraintes budgétaires et les priorités fixées par notre conseil municipal.

Ce rapport d'orientation budgétaire est le fruit d'un travail collectif et collaboratif, impliquant l'ensemble des services municipaux et des élus. Il vise à offrir une base solide pour les débats à venir et les décisions budgétaires qui en découleront.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a introduit de nouvelles mesures précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Ainsi, le rapport devra comporter :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- ✓ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes
- ✓ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget
- ✓ Des éléments relatifs au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail dans la commune...

Ce rapport a pour vocation d'éclairer le futur vote des élus par la définition des priorités qui seront retranscrites dans le budget primitif et, depuis l'instauration de ces nouvelles dispositions, doit permettre l'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

SOMMAIRE

1- LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

- 1-1 Le contexte réglementaire
- 1-2 Le contexte macroéconomique
- 1-3 Les tendances des finances locales
- 1-4 Le projet de loi de finances 2025

2- LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE

- 2-1 Présentation de la ville
- 2-2 Evolution démographique
- 2-3 La population de Vimy en 2025
- 2-4 L'évolution des effectifs au sein de la commune

3- ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA VILLE

- 3-1 L'analyse rétrospective sur la période 2022-2024
- 3-2 L'analyse prospective sur la période 2025-2032
- 3-3 Le plan pluriannuel d'investissement

4- LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

- 4-1 Les perspectives 2025 : Les orientations politiques
- 4-2 Les orientations en matière de dépenses/recettes de fonctionnement
 - 4-2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement
 - 4-2-2 Les recettes réelles de fonctionnement
- 4-3 Les orientations en matière de dépenses/recettes d'investissement
 - 4-3-1 Les dépenses d'investissement
 - 4-3-2 Les recettes d'investissement

5- L'EVOLUTION DE LA DETTE

6- VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE : UNE AMBITION FORTE POUR VIMY

7- CONCLUSION ET PROJET D'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2025

1- LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

1-1 Le contexte réglementaire

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

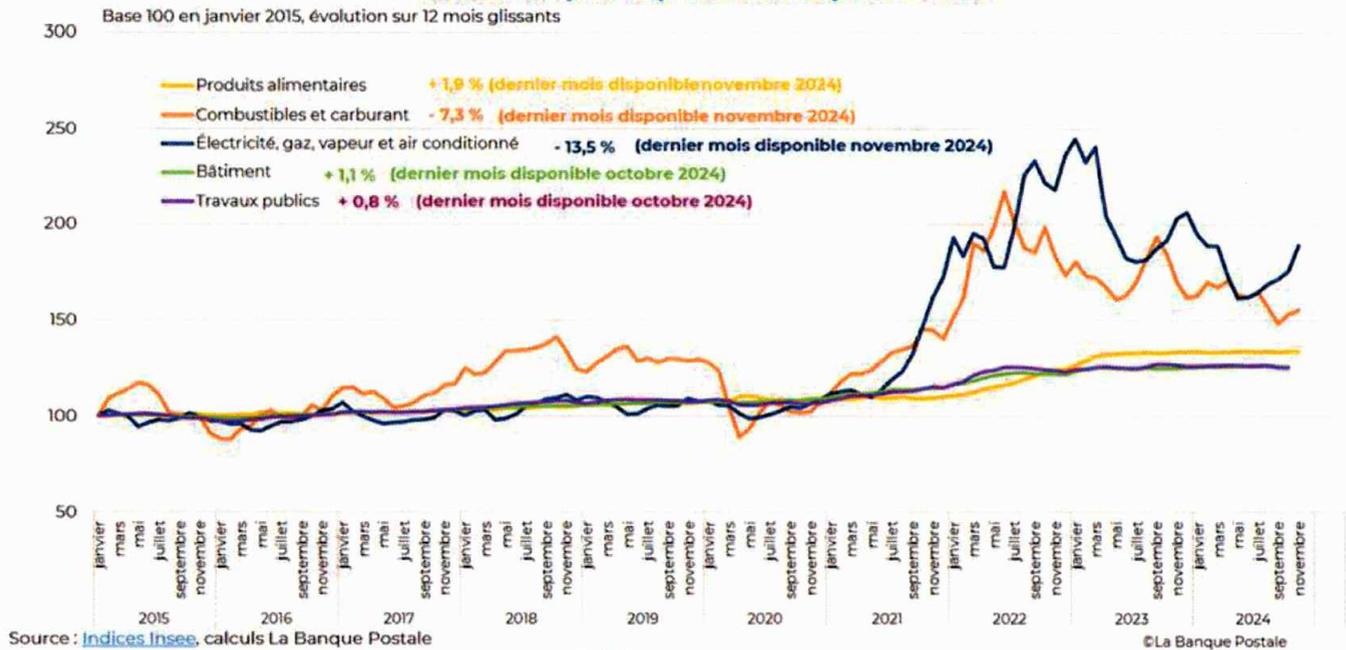
Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins permettre au conseil municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales
- de prendre connaissance de la situation financière de la ville
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront traduites dans le budget primitif 2025

1-2 Le contexte macroéconomique

I Macro-économie

Indices de prix impactant la dépense locale



Les finances des collectivités sont influencées par la situation économique nationale et internationale :

✓ Croissance économique

- ❖ Ralentissement possible dû aux tensions géopolitiques et aux politiques monétaires restrictives.
- ❖ Impact direct sur les recettes fiscales locales (TVA, impôt sur les sociétés).

✓ Inflation et coût de la vie

- ❖ Augmentation des dépenses publiques : énergie, matières premières, salaires des agents municipaux.
- ❖ Réduction du pouvoir d'achat des ménages et pression sur les aides sociales.

✓ **Taux d'intérêt et endettement**

- ❖ Hausse des taux d'intérêt augmentant le coût des emprunts.
- ❖ Nécessité d'une gestion prudente de l'endettement de la commune.

✓ **Chômage et dynamisme économique local**

- ❖ Une amélioration de l'emploi favorise les recettes fiscales locales.
- ❖ La situation économique impacte directement la demande de services publics (logement social, aides aux entreprises locales).

1-3 Les tendances des finances locales

Les collectivités font face à plusieurs évolutions :

✓ **Diminution des dotations de l'État**

- ❖ La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) diminue progressivement.
- ❖ Obligation pour les communes de diversifier leurs sources de financement.

✓ **Hausse des dépenses de fonctionnement**

- ❖ Inflation des coûts énergétiques et des matières premières.
- ❖ Augmentation des charges salariales avec la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

✓ **Recours aux financements alternatifs**

- ❖ Subventions régionales, nationales et européennes.
- ❖ Financement participatif (citoyen).
- ❖ Partenariats public-privé.

✓ **Investissements orientés vers la transition écologique**

- ❖ Subventions spécifiques pour des projets liés à la mobilité durable et à l'efficacité énergétique.



1-4 Le projet de loi de finances 2025

Le 6 février 2025, le Parlement français a définitivement adopté le projet de loi de finances pour 2025, après un ultime vote du sénat. Ce budget vise principalement à réduire le déficit public et à stabiliser les finances de l'État.

Contexte de l'adoption

Face à l'absence de majorité parlementaire, le Premier ministre François Bayrou a eu recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget sans vote à l'Assemblée nationale.

Objectifs budgétaires

Le budget 2025 prévoit un effort de redressement des comptes publics de 50 milliards d'euros, répartis entre 30 milliards d'économies et 20 milliards de hausses d'impôts. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025, contre 6,1 % en 2024, avec une trajectoire visant les 3 % d'ici 2029, conformément aux engagements européens.

Principales mesures fiscales

Pour les particuliers :

Indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation à hauteur de 1,8 %, afin d'éviter une hausse de l'imposition due à l'augmentation des revenus nominaux.

Introduction d'une "contribution différentielle" sur les hauts revenus : les contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse 250 000 euros (500 000 euros pour un couple) seront imposés à hauteur d'au moins 20 %, générant un gain estimé à 2 milliards d'euros.

Renforcement du malus écologique sur l'achat de véhicules thermiques, avec abaissement du seuil de déclenchement à 113 g/km de CO₂.

Augmentation de la taxe sur les billets d'avion, passant de 2,63 euros à 7,30 euros pour un vol en classe économique vers la France ou l'Europe.

Quelles conséquences pour les collectivités territoriales ?

L'adoption du budget 2025 entraîne plusieurs impacts pour les collectivités territoriales (communes, départements, régions). Voici les principales conséquences :

1. Réduction des dotations de l'État

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Stabilisation en valeur nominale

Contrairement aux années précédentes où elle diminuait, la DGF reste stable en 2025. Toutefois, en raison de l'inflation, son maintien en valeur nominale représente une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités. Les communes devront compenser cette stagnation par une meilleure gestion de leurs ressources propres (impôts locaux, autofinancement, etc.).

Réduction des aides exceptionnelles

Certaines dotations spécifiques, notamment celles liées au soutien des collectivités en difficulté financière, sont réduites. Cela contraint les communes les plus fragiles à réajuster leurs dépenses.

2. Pression accrue sur les finances locales

Hausse des coûts de fonctionnement

L'inflation impacte fortement les dépenses courantes (énergie, entretien des bâtiments publics, fournitures, services publics).

La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux (salaires des agents municipaux) entraîne une hausse de la masse salariale pour les collectivités.

Réduction des marges de manœuvre fiscales

La suppression de la taxe d'habitation, déjà actée, continue d'affecter les budgets communaux. Une réforme de la fiscalité locale est prévue, avec une possible augmentation de la part de la TVA reversée aux collectivités, mais elle ne compense pas entièrement les pertes.



3. Nouveaux mécanismes de financement et restrictions

Encadrement de l'endettement local

Le gouvernement impose un plafonnement du recours à l'emprunt pour éviter un endettement excessif des collectivités. Les communes doivent privilégier des investissements autofinancés ou cofinancés par l'État et l'Europe.

Nouveaux critères pour les subventions d'investissement

Les dotations d'investissement sont réorientées vers des projets écologiques et numériques (bâtiments à haute performance énergétique, mobilités douces, numérisation des services publics). Les collectivités devront donc adapter leurs projets aux nouvelles priorités nationales pour obtenir des financements.

4. Conséquences sur les services publics locaux

Moins de marge de manœuvre pour les services municipaux

Face à la stagnation des dotations et à la hausse des coûts, certaines communes pourraient réduire certains services publics ou augmenter les tarifs (cantines scolaires, transports locaux, équipements sportifs, etc.).

Impact sur les investissements locaux

Les projets d'infrastructures non essentiels pourraient être reportés ou revus à la baisse. Les collectivités devront rechercher des financements externes (fonds européens, mécénat, partenariats public-privé) pour financer des projets de grande envergure.

5. Évolutions fiscales pour les collectivités

Augmentation de la taxe foncière

Pour compenser la perte de la taxe d'habitation, les communes pourraient relever les taux de la taxe foncière. Cela pourrait peser sur les propriétaires et impacter le marché immobilier local.

Hausse de la redevance sur les déchets et autres services publics locaux

La contribution des citoyens pourrait augmenter pour financer la gestion des déchets, l'entretien des infrastructures et d'autres services publics.

6. Nouvelles obligations réglementaires

Transition énergétique et obligations environnementales

Les collectivités devront accélérer la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics sous peine de sanctions. Des fonds d'aide sont prévus, mais leur obtention sera conditionnée à des critères stricts.

Numérisation des services publics

L'État encourage la dématérialisation des services administratifs (urbanisme, état civil, gestion des ressources humaines). Certaines communes devront investir dans des infrastructures numériques et former leur personnel.

Le projet de loi de finances 2025 impose des restrictions budgétaires aux collectivités territoriales, notamment en limitant leur endettement et en conditionnant les aides aux projets écologiques et numériques. Face à la stagnation des dotations et à l'augmentation des coûts, les communes devront optimiser leurs dépenses, revoir leurs priorités d'investissement et envisager une hausse des recettes locales (taxes foncières, redevances publiques).



2- LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE

2-1 Présentation de la ville

Vimy est une commune française située dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France. Elle fait partie de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui regroupe 36 communes et compte 241 268 habitants en 2019. C'est un haut-lieu des batailles de la Première Guerre mondiale.

Elle est traversée par la RN 17 qui relie Arras et Lens. Vimy est située à équidistance de Lens et d'Arras. Son plateau domine le bassin minier, tandis que la partie basse de la ville est située dans la plaine de la Gohelle, qui s'étend au pied de la crête de Vimy.

Le territoire de la commune est limitrophe de ceux de huit communes :

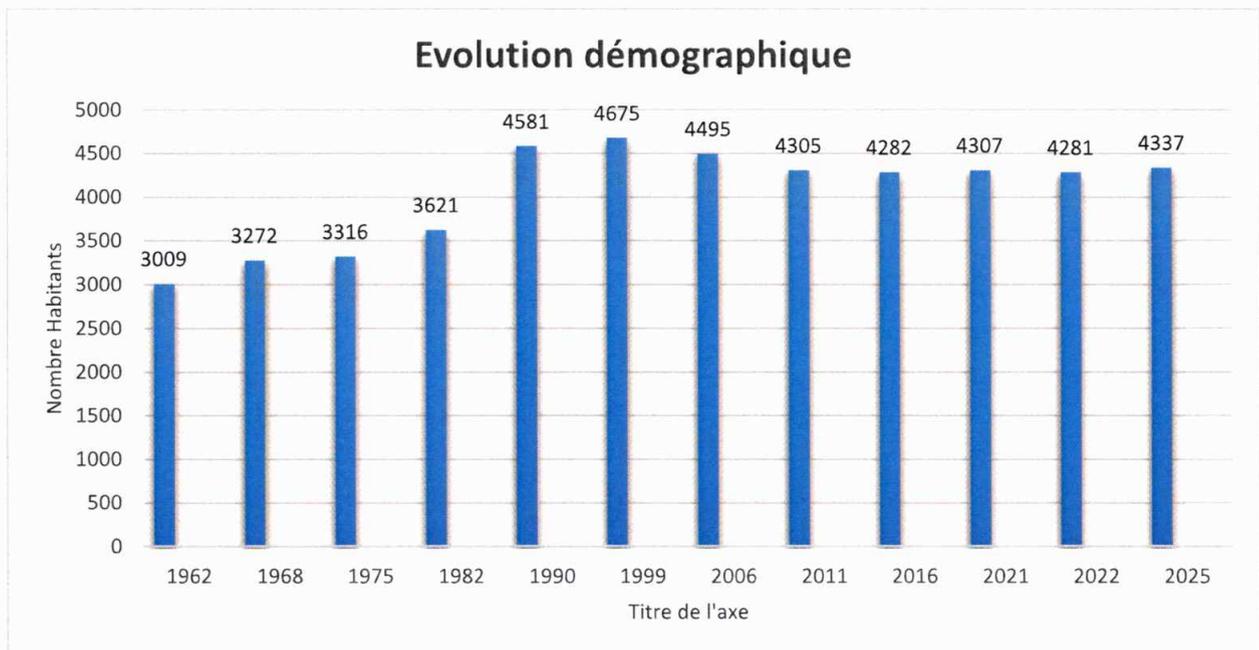
- Givenchy-en-Gohelle
- Avion
- Méricourt
- Arleux-en-Gohelle
- Neuville-Saint-Vaast
- Thélus
- Farbus
- Willerval

Vimy est une commune urbaine, car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee. Elle appartient à l'unité urbaine de Vimy, une unité urbaine monocommunale.

2-2 Evolution démographique

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations de référence des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation³⁷. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2006.

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
3009	3272	3316	3621	4581	4675	4495
2011	2016	2021	2022	2025		
4305	4282	4307	4281	4337		

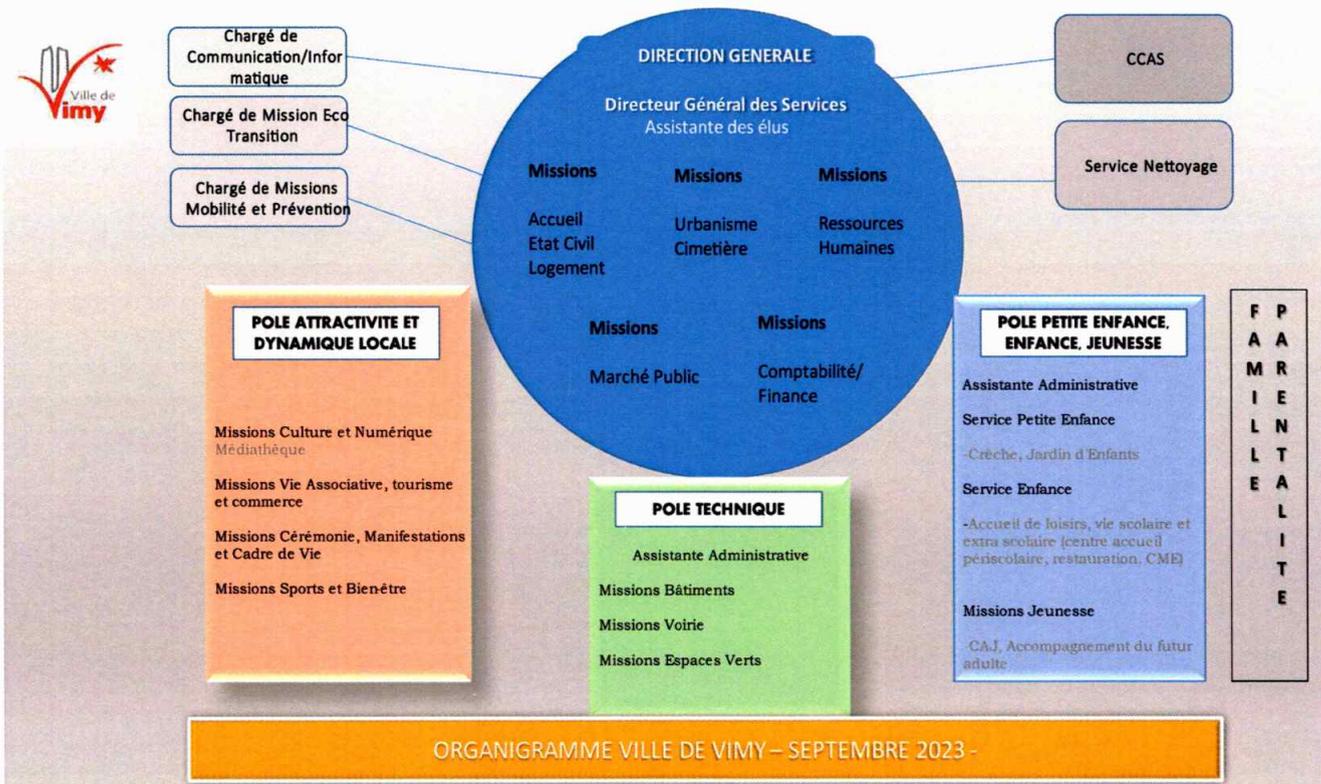


2-4 L'évolution des effectifs au sein de la commune

1- *La réorganisation en quelques mots*

Sur demande du maire, il a été mené une réflexion de réorganisation des services de la collectivité. Cette réflexion a été menée en posant 3 objectifs :

- Adapter notre organisation à l'évolution du service attendu par les habitants, les élus et les agents.
- Améliorer le fonctionnement de la précédente organisation en centralisant certaines missions, en clarifiant l'organigramme pour une plus claire répartition, en scindant les missions administratives des missions opérationnelles.
- Donner la possibilité à certains agents de prendre des responsabilités ou d'évoluer professionnellement en exerçant d'autres missions.



L'enjeu fondamental de cette nouvelle organisation repose sur 3 ambitions :

- Optimiser les Ressources Humaines
- Donner du sens à l'action politique
- Déterminer le qui fait quoi

La collectivité compte à ce jour 79 agents (dont 5 sont en disponibilité)

3- ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA VILLE

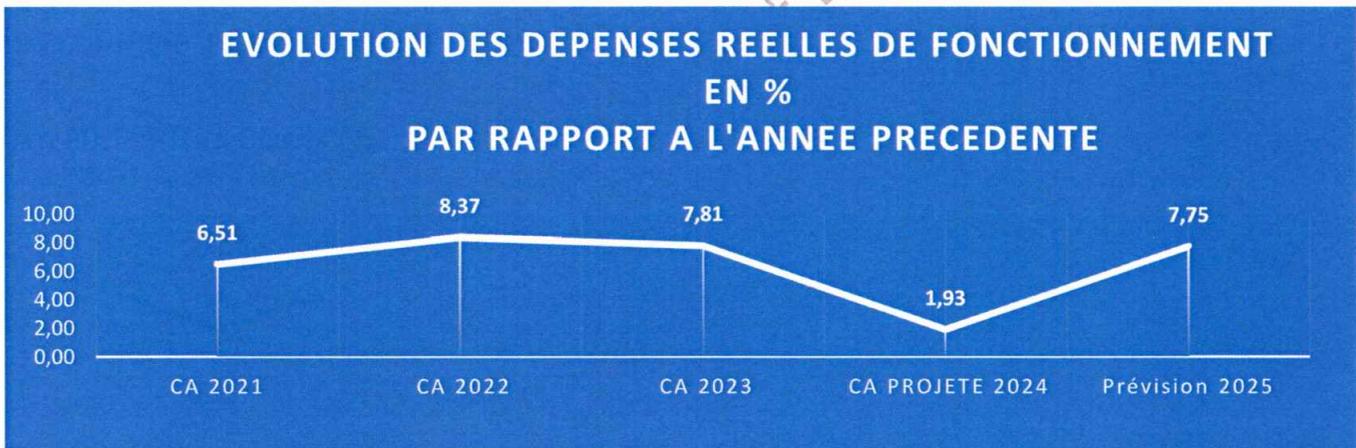
3-1 L'analyse rétrospective sur la période 2022-2024

Sur la période 2022-2024, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5 058 170 € en 2022 à 5 574 311 € en CA projeté en 2024.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales et les augmentations annuelles des bases.

Après 3 années de dynamisme (+3.4% en 2022, + 7.1% en 2023 et + 3.9% en 2024) la revalorisation dite automatique des bases de fiscalité local revient pour l'année 2025 à un niveau plus ordinaire (estimation INSEE à 1.7 % pour 2025).

Sur la même période, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 4 781 497 € en 2022 à 5 254 245 € en 2024 avec une nette maîtrise de cette augmentation en 2024 (+1.93%) par rapport à l'année précédente.



En conclusion, on observe que la bonne gestion entreprise depuis 2023 a permis de limiter les dépenses afin d'augmenter les résultats en excédent de fonctionnement de la commune. Les excédents de fonctionnement reporté passent de 472 106.41 en 2022, 539 917.04 € en 2023 pour atteindre en 2024 586 704.20 €

3-2 L'analyse prospective sur la période 2025-2032

L'objectif de cette analyse prospective est d'évaluer les forces et faiblesses de la collectivité en matière financière et d'investissement sur les huit prochaines années. Elle prend en compte les ressources fiscales, les charges et les investissements nécessaires à la commune tout en intégrant les incertitudes économiques et politiques.

L'analyse prospective sur 2025-2032 permet d'anticiper les défis budgétaires et d'investissement auxquels la collectivité devra faire face. La stratégie adoptée repose sur :

- Une gestion prudente des ressources fiscales, sans anticiper des hausses incertaines.
- Un cadrage rigoureux des charges de fonctionnement, tout en maintenant la qualité des services publics.
- Un plan d'investissement structurant, financé de manière équilibrée entre subventions, emprunts et autofinancement.

Cette projection pluriannuelle donne une feuille de route cohérente pour assurer la stabilité financière de la commune tout en préparant les grandes évolutions à venir.

a) Contexte général de l'analyse prospective

L'élaboration de cette projection repose sur plusieurs facteurs :

- L'évolution des recettes fiscales sans prise en compte de l'inflation pour éviter des surestimations.
- L'impact des décisions du gouvernement sur la fiscalité locale (exonérations, compensations de la taxe d'habitation, réforme des dotations).
- L'augmentation prévisible des charges de fonctionnement et des coûts liés aux services municipaux.
- La nécessité de programmer des investissements stratégiques tout en maintenant une capacité d'emprunt soutenable.

b) Hypothèses budgétaires pour la période 2025-2032

Ressources fiscales : une approche prudente

- La base 2024 est conservée pour 2025 sans appliquer d'indexation à l'inflation afin d'éviter une surestimation des recettes.
- Incertitude sur le coefficient correcteur attribué par l'État après la suppression de la taxe d'habitation : une réduction de ce correcteur pourrait entraîner un manque à gagner pour la commune.
- Évolution attendue des recettes fiscales :
 - Maintien des droits de mutation (taxes sur les transactions immobilières) à un niveau stable.
 - Augmentation progressive de la taxe foncière en raison des revalorisations cadastrales et des hausses de taux possibles.
 - Autres ressources : adaptation des tarifs municipaux (cantines, équipements sportifs, stationnement) pour compenser la hausse des charges.

Charges : gestion maîtrisée malgré l'inflation

- Préparation du budget primitif 2025 basée sur une concertation avec les élus et les directeurs de pôle, intégrant les arbitrages finaux.
- Hausse attendue des charges de fonctionnement sur la période 2025-2032, notamment en raison de :
 - L'inflation des coûts énergétiques et des matières premières.
 - L'augmentation des salaires des agents municipaux avec la revalorisation du point d'indice.
 - L'entretien croissant des infrastructures publiques et du patrimoine communal.
- Optimisation des dépenses :
 - Mutualisation de certains services (jardin d'enfants et multi-accueil)
 - Numérisation des services municipaux pour réduire les coûts administratifs. (adhésion à l'E-administration avec le cdg62)
 - Gestion plus fine des contrats de prestation (éclairage public, voirie). Mise en place systématique de marchés publics. (Engie, espaces verts, restauration...)

c) Programmation des investissements majeurs 2025-2032

Projets inscrits au budget 2025

Deux projets validés et budgétisés pour 2025 :

Projet 1 : Création d'une nouvelle restauration scolaire.

Projet 2 : Mise en place de la vidéoprotection

d) Projets structurants en cours d'étude pour la période 2025-2032

Ces projets nécessitent des études approfondies pour calibrer leur coût, leur faisabilité et leurs sources de financement.

- Rénovation de la salle de sport
 - Objectif : moderniser et/ou construire un équipement afin de répondre aux besoins des utilisateurs, améliorer son accessibilité et sa performance énergétique.
 - Enjeux :
 - Travaux de réhabilitation énergétique (isolation, chauffage, éclairage LED).
 - Mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).
 - Surface adaptée aux sports pratiqués dans la salle

- Plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux
 - Objectif : réduire les consommations énergétiques et répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience.

- Rénovation de la voirie
 - Objectif : améliorer la qualité des routes et favoriser les mobilités douces (pistes cyclables, trottoirs élargis).

e) Modes de financement des investissements 2025-2032

Les investissements majeurs nécessiteront une combinaison de financements externes et internes pour limiter l'impact sur l'endettement communal.

Financements externes

- Dotations Européennes : FEDER
- Dotations de l'État : DETR, DSIL, CAF
- Aides régionales et départementales
- Financements spécifiques pour les projets environnementaux et sportifs.

Recours à l'emprunt : une approche mesurée

- Maintenir un taux d'endettement raisonnable et soutenable.
- Privilégier les emprunts à taux fixe pour sécuriser les charges financières sur le long terme.
- Optimisation de la capacité d'autofinancement pour éviter un recours excessif à l'endettement.

3-3 Le plan pluriannuel d'investissement

PROJETS	Réalisé ou engagé 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	CUMUL	Taux de Subventions attendues
RENOUVELLEMENT URBAIN/NOUVELLES INFRASTRUCTURES/GRANDS PROJETS											
Construction d'une cantine	129 960,00	1 803 750,00								1 933 710,00	45
Rénovation salle de sport	0,00		250 000,00	1 500 000,00	500 000,00					à définir	0
Rénovation de la crèche	89 721,85	34 715,00								124 436,85	50%
Video protection	0,00	50 000,00	25 000,00	25 000,00						100 000,00	50%
PATRIMOINE											
Réfection chaussées communales	-	70 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	595 000,00	à déterminer
Acquisition des voiries + frais de notaire		269,00									0%
BATIMENTS ADMINISTRATIFS											
Entretien bâtiments communaux administratifs mise en conformité des installations électriques	-		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	140 000,00	à déterminer
Télégestion pilotage à distance de la sobriété énergétique	-	0,00	44 770,00							44 770,00	à déterminer
Projet de rénovation énergétique des différents bâtiments communaux	-		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 400 000,00	à déterminer
BATIMENTS SCOLAIRES											
Rénovation énergétique des bâtiments école J.MACE	-		50 000,00	5 000,00						55 000,00	à déterminer
Rénovation énergétique des bâtiments école KERGOMARD	-		30 000,00	30 000,00						60 000,00	à déterminer
Investissement dans les écoles	-		11 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	23 000,00	0%
INVESTISSEMENTS SERVICES											
Investissements divers Services Ville (21)	-	81 283,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	291 283,00	0%
Renouvellement véhicules	-	40 000,00	40 000,00							80 000,00	0%
Renouvellement informatique	-	40 000,00	0,00	0,00						40 000,00	0%
TOTAL	219 681,85	2 120 017,00	775 770,00	1 887 000,00	827 000,00	327 000,00	327 000,00	327 000,00	327 000,00	4 767 199,85	

4- LES PERSPECTIVES 2025 : LES ORIENTATIONS POLITIQUES

La mairie est un acteur central de la vie quotidienne des citoyens. Elle joue un rôle essentiel dans la gestion de la commune, en offrant des services divers et en accompagnant les habitants dans leurs démarches administratives.

La mairie offre de nombreux services à la population. Parmi les principaux, on peut citer l'accueil et l'information des habitants, l'organisation des activités culturelles et sportives, la gestion des équipements municipaux (écoles, crèches, bibliothèques, stades, etc.), l'aide sociale, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, l'animation à destination de la jeunesse, la prise en charge du jeune enfant, l'embellissement de la commune pour améliorer le cadre de vie.

4-1 Les orientations en matière de dépenses/recettes de fonctionnement

La volonté de la ville a été de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété, en priorisant notamment les dépenses en faveur de l'enfance, de l'éducation, de la santé, de la gestion des espaces publics et végétaux, de la culture, ou encore de rendre notre ville plus solidaire en prenant soin des plus fragiles.

Cette politique va se concrétiser par

✓ Le maintien des services proposés aux habitants :

A Vimy, les services proposés sont nombreux. Nous retrouvons des services à destination :

- De la vie quotidienne des citoyens (accueil, information, orientation, état civil, urbanisme, cadre de vie...)
- De la jeunesse (CLSH, CAJ, espace Cathelain)
- De la petite enfance (multi-accueil, aire de jeux)
- De l'éducation (école, accueil périscolaire)
- De la culture (médiathèque)
- Du sport (intervention dans les écoles)
- De la vie locale (soutien aux associations et aux commerces, manifestations, festivités...)
- Du sociale et de la santé (CCAS, espace santé)
- De l'attractivité (co-working)

Les charges à caractère général des collectivités locales, de par leur composition sont le premier poste touché par les hausses des prix. On y retrouve essentiellement les coûts de l'énergie, de fournitures et petits équipements, des dépenses pour les contrats et prestations de services.

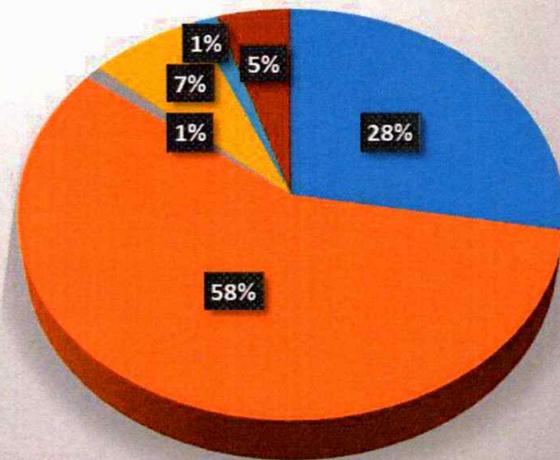
4-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées à hauteur de 5 661 481 €. Cette évolution est due à la régularisation d'écritures des exercices antérieurs (2003 et 2022), à l'augmentation mécanique des carrières des agents et à des augmentations de prix dans divers secteurs (achat repas cantines, transports scolaires etc..).

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA projeté 2024	BP 2025
Charges à caractère général 011	1 101 901	1 302 798	1 349 634	1 352 071	1 649 813
Charges de personnel 012	2 927 079	3 093 087	3 239 602	3 364 577	3 430 500
Atténuation de produits 014	1 962	0	12 809	57 988	65 500
Autres charges de gestion courante 65	279 569	288 986	374 379	339 202	424 376
Charges financières 66	91 378	43 967	89 999	82 982	84 292
Charges exceptionnelles 67	10 211	52 658	88 411	55 453	5 000
Dotations aux provisions 68	0	0	0	1 972	2 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 412 099	4 781 497	5 154 834	5 254 245	5 661 481
Autres Opérations (amortissements, transfert à la section investissement)	111 560	70 478	310 538	179 979	280 016
TOTAL GENERAL DU BP	4 523 659	4 851 975	5 465 372	5 434 225	5 941 497

BP 2025 DEPENSES

- Charges à caractère général 011 (28%)
- Charges de personnel 012 (58%)
- Atténuation de produits 014 (1%)
- Autres charges de gestion courante 65 (7%)
- Charges financières 66 (1%)
- Charges exceptionnelles 67 (0%)
- Dotations aux provisions 68 (0%)
- Autres Opérations (amortissements, transfert à la section investissement) (5%)



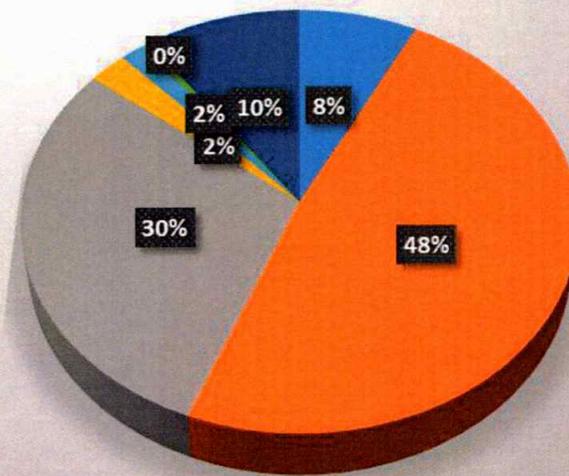
4-1-2 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement attendues s'élèvent quant à elles à 5 327 793 €, soit une baisse de 5.47 % par rapport au réalisé 2024. Cela s'explique par l'approche prudentielle par rapport à la fiscalité. Les bases seront notifiées que fin mars 2025. Cette baisse s'explique également par la perte annoncée de la part de dotation de solidarité communautaire.

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA projeté 2024	BP 2025
Produits de services, du domaine et ventes diverses 70	378 946	378 569	482 478	471 471	450 464
Impôts et taxes 73	2 562 403	2 562 097	2 795 336	2 896 924	2 878 646
Dotations, subventions et participations 74	1 571 759	1 937 158	1 914 186	1 825 564	1 762 500
Autres produits de gestion courante 75	82 592	101 119	114 006	163 674	143 183
Produits exceptionnels 77	313	914	242 950	8 933	0
Atténuations de charges 013	78 235	78 312	88 687	137 745	93 000
Reprises sur provisions 78	0	0	0	70 000	0
Produits financiers 76	0	0	0	0	0,00
Total des recettes réelles	4 674 248	5 058 170	5 637 644	5 574 311	5 327 793
Opération d'ordre	28 386	0	0	25 000	27 000
Excedent de fonctionnement 002	348 508	320 104	472 106	539 917	586 704
TOTAL GENERAL DU BP	5 051 142	5 378 274	6 109 750	6 139 228	5 941 497

BP 2025 RECETTES

- Produits de services, du domaine et ventes diverses 70 (8%)
- Impôts et taxes 73 (48%)
- Dotations, subventions et participations 74 (30%)
- Autres produits de gestion courante 75 (2%)
- Atténuations de charges 013 (2%)
- Opération d'ordre (0%)
- Excedent de fonctionnement 002 (10%)



RAPPORT D'ORIENTATION D

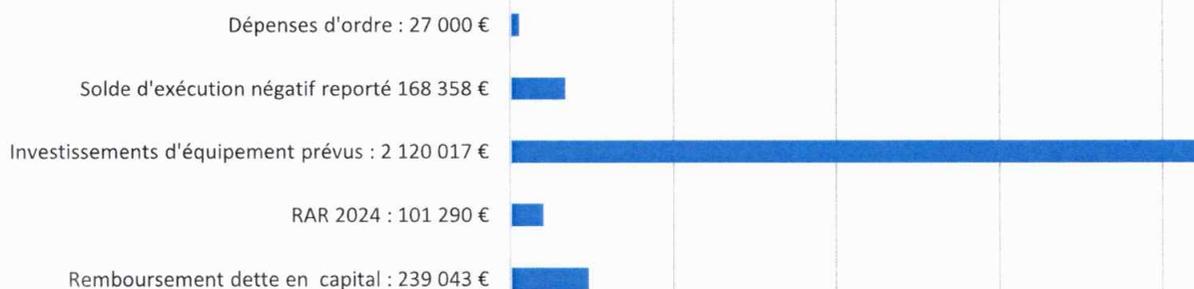
4-2 Les orientations en matière de dépenses/recettes d'investissement

4-2-1 Les dépenses d'investissement

Pour 2025, les dépenses d'investissements sont principalement ciblées sur la construction de la cantine et la mise en place de la première tranche pour la vidéoprotection. Les autres dépenses font partie de l'amélioration du patrimoine mobilier et matériel.

Nature des dépenses	Budget 2025
Cantine construction	1 803 750 €
Equipement informatique	40 000 €
Equipement Crèche	34 715 €
Aménagement des voiries	70 000 €
Video protection	50 000 €
Renouvellement des véhicules	40 000 €
Investissements divers	79 152 €
Modification PLU	2 400 €
Total des dépenses d'équipement	2 120 017 €
Dépenses financières (remboursement de la dette en capital)	239 043 €
Dépenses d'ordre (amortissement)	27 000 €
RAR 2024	101 289 €
Solde d'exécution négatif reporté	168 358 €
Total des dépenses d'investissement du BP 2025	2 655 707 €

Dépenses d'investissement 2025



4-2-1 Les dépenses d'investissement

➤ La construction d'une restauration scolaire

Évaluée à 1 502 611 € HT, la construction de la restauration scolaire est la priorité de ce mandat. C'est un projet ambitieux, mais nécessaire, pour lequel les élus s'engagent sur un investissement important. Le permis de construire a été déposé et l'appel d'offre lancé. Prochainement, nous connaissons l'entreprise la mieux disante.

L'objectif étant une ouverture de la restauration pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

➤ La mise en place de la vidéoprotection : Un engagement pour la sécurité des vimyinois.

L'investissement sera de 83 514 € HT sur 2 années. La sécurité est une préoccupation majeure pour chacun d'entre nous. Elle est essentielle pour garantir la tranquillité et le bien-être de tous les habitants.

Ce dispositif a pour objectif principal de renforcer la sécurité publique en dissuadant les actes de délinquance et en facilitant l'intervention rapide des forces de l'ordre en cas de besoin. Les caméras seront installées dans des lieux stratégiques tels que les entrées et sorties de la commune, les abords des établissements scolaires et des bâtiments communaux.

La préfecture a donné son accord fin décembre 2024 et le dossier de demande de subvention a été déposé.

L'objectif est de réaliser une première tranche en 2025 et une deuxième tranche en 2026.

➤ La rénovation du Multi-accueil : Un engagement pour le bien-être de l'enfant.

Depuis 2023, le multi-accueil fait l'objet d'une rénovation. **Estimé à 120 000€ HT**, cette rénovation va permettre d'adapter son accueil en y intégrant le jardin d'enfants garantissant ainsi un accueil de qualité, sécurisé et stimulant pour les tout-petits. Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité d'investir dans l'épanouissement des enfants et le bien-être des familles de Vimy.

➤ Renouvellement du parc informatique : Un choix stratégique et économique

Dans le cadre de son plan d'investissement pour 2025, la commune a fait le choix d'acheter son parc informatique plutôt que de poursuivre la solution de location précédemment adoptée. Cette décision repose sur une analyse financière rigoureuse et une volonté de maîtriser durablement les coûts tout en garantissant un équipement performant aux services municipaux.

Jusqu'à présent, la mairie ne possédait pas son parc informatique, celui-ci étant loué auprès d'un prestataire externe. Cette location représentait un coût de 100 000 € sur une période de 4 ans, sans pour autant permettre à la collectivité de devenir propriétaire du matériel. **À l'inverse, l'option d'achat a été évaluée à 40 000 €** pour la même période, permettant ainsi une économie de 60 000 €, soit une réduction de 60 % des coûts.

Grâce à cette décision, la commune optimise ses ressources financières et s'assure un équipement informatique moderne et pérenne, tout en garantissant un service numérique efficace aux agents municipaux et aux administrés. Ce choix témoigne d'une gestion rigoureuse et anticipative, permettant de concilier performance technologique et maîtrise budgétaire.

➤ La rénovation de voirie : Une amélioration pour le cadre de vie

L'investissement sera de 70 000€. Face à l'usure naturelle de la chaussée et à l'augmentation du trafic, certaines routes nécessitent une réfection complète pour garantir une circulation fluide et sécurisée.

La commune souhaite entreprendre un projet de rénovation de la voirie afin d'améliorer la qualité des infrastructures et d'assurer un meilleur confort pour les habitants. Ce projet s'inscrit dans une volonté de modernisation des espaces publics, de sécurisation des déplacements et de favorisation des mobilités douces.

À travers cette volonté, la municipalité réaffirme son engagement en faveur d'un espace public accessible, moderne et sécurisé pour l'ensemble des citoyens.

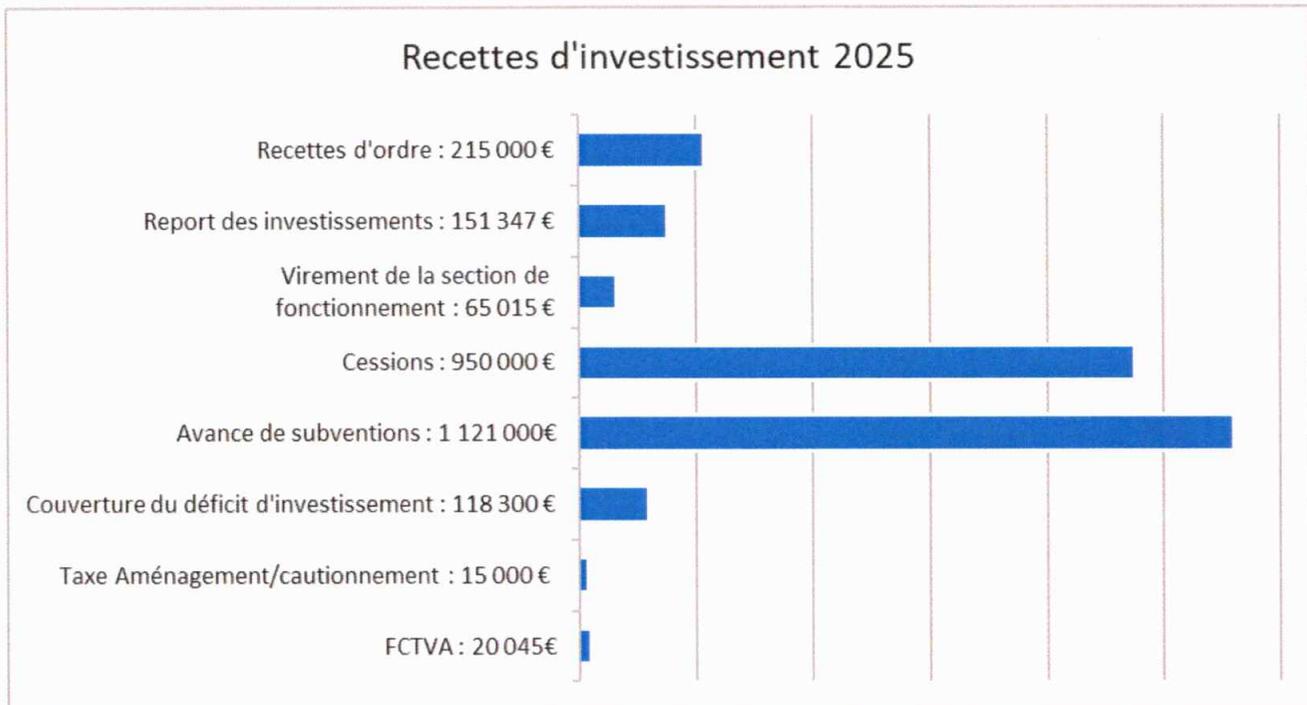
➤ Renouvellement d'une partie du parc automobile : Une nécessité pour la sécurité et l'efficacité des services

Face à l'état de délabrement avancé de son parc de véhicules, la commune a pris la décision de procéder au renouvellement des camions municipaux. Cette mesure est devenue essentielle afin d'assurer la sécurité des agents municipaux et de garantir la continuité et l'efficacité des services publics.

Actuellement, les camions en service présentent de nombreuses défaillances techniques, compromettant leur bon fonctionnement et mettant en danger les utilisateurs. De plus en plus sujets aux pannes fréquentes, ces véhicules nécessitent des interventions régulières, entraînant des coûts de maintenance élevés et des interruptions dans l'exécution des missions municipales.

Il devient alors indispensable de remplacer ces véhicules vieillissants par une flotte plus moderne et adaptée aux exigences actuelles. **L'investissement consentie sera de 40 000€.**

4-2-2 Les recettes d'investissement



➤ La vente des logements Chanzy : Un levier pour financer l'avenir

Dans le cas présent, la vente des logements va servir à financer la construction de la restauration scolaire. Nos obligations de propriétaire bailleur allait nous obliger à orienter nos dépenses d'investissement dans la rénovation des logements afin de répondre au cadre légal. La commune a fait le choix de céder ces logements à un investisseur afin d'allouer cette somme à la construction de la restauration scolaire. C'est un investissement essentiel dans le cadre de la gestion des écoles publiques et notamment le bien-être des enfants. Cette stratégie permet de financer cette infrastructure sans augmenter les impôts locaux ou recourir à l'emprunt, et permettra aux locataires de profiter d'une rénovation énergétique de leur logement.

Les logements Chanzy et le 1 bis rue de l'égalité ont été cédés pour 300 000€.

➤ La vente du terrain communal rue Saint-Nazaire : Une vente foncière au service du territoire

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain et de développement territorial, la ville de Vimy a pris la décision de vendre un terrain communal situé rue Saint-Nazaire. Cette initiative répond à plusieurs objectifs stratégiques, notamment la mise en œuvre de projets d'investissement, le respect des obligations en matière de logements sociaux et le renforcement de l'attractivité de la commune.

Cette vente d'un montant de 650 000€ permettra d'accompagner l'urbanisation maîtrisée du territoire tout en favorisant l'installation de nouveaux logements adaptés aux besoins des habitants. Elle s'inscrit également dans une démarche visant à optimiser l'utilisation du foncier communal en valorisant un espace actuellement non exploité.

Par ailleurs, cette opération contribuera à générer des ressources financières qui seront réinvesties dans des projets municipaux structurants, améliorant ainsi le cadre de vie et les infrastructures locales. Grâce à cette initiative, la municipalité poursuit son engagement en faveur d'un développement équilibré, durable et inclusif, conciliant attractivité résidentielle, dynamisme économique et respect des impératifs sociaux

➤ La stratégie de financement de la restauration scolaire

Concernant les subventions liées à la construction de la restauration scolaire et à la mise en place de la vidéoprotection, celles-ci ne sont pas encore intégrées au budget 2025.

En effet, la réglementation impose de ne comptabiliser ces aides publiques que lorsqu'elles ont été officiellement notifiées par l'organisme financeur (État, région, département, ou autres partenaires). Tant que l'attribution de ces subventions n'est pas confirmée, elles ne peuvent pas être inscrites dans le budget prévisionnel afin d'assurer une gestion prudente et réaliste des finances.

Cependant, une fois la notification officielle reçue en cours d'année, ces subventions pourront être ajoutées au budget par une décision modificative. Cette procédure budgétaire permet d'adapter les prévisions initiales en tenant compte des ressources supplémentaires obtenues, garantissant ainsi une gestion souple et réactive des financements alloués aux projets d'investissement.

À ce stade, la commune n'a pas encore reçu les notifications de subventions, ce qui empêche la mobilisation immédiate d'un prêt relais.

Les subventions et le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) ne seront perçus qu'après validation et transmission des notifications estimé au 2^{ème} semestre de l'année.

Stratégie de financement en deux phases

Phase 1 : Mobilisation d'une ligne de trésorerie (court terme)

Une ligne de trésorerie sera mise en place afin d'assurer la continuité des paiements liés au projet de restauration scolaire.

Cette solution permettra de couvrir les premières dépenses en attendant la confirmation des subventions.

La ligne de trésorerie est un instrument flexible permettant de faire face aux besoins temporaires de liquidités, avec un remboursement à court terme dès que d'autres financements seront disponibles.

Phase 2 : Mise en place d'un prêt relais (moyen terme)

Dès réception des notifications de subventions, la commune pourra souscrire un prêt relais.

Ce prêt relais permettra d'anticiper l'encaissement effectif des subventions et du FCTVA, garantissant ainsi une meilleure gestion des flux de trésorerie.

Le prêt relais sera progressivement remboursé au fur et à mesure de la perception des aides financières.



Avantages de cette stratégie

- ✓ Assurer la faisabilité du projet sans attendre le versement effectif des subventions.
- ✓ Limiter l'impact sur la trésorerie communale, en évitant de mobiliser excessivement des fonds propres.
- ✓ Optimiser le coût financier, en adaptant les outils de financement aux besoins réels et aux délais de perception des aides.

Cette approche en deux étapes permet à la commune de sécuriser le financement du projet de restauration scolaire tout en tenant compte des contraintes administratives liées aux subventions. La mise en œuvre de cette stratégie garantit un équilibre entre la nécessité de lancer les travaux et une gestion rigoureuse des finances publiques.

Le montant sollicité sera de 1 121 000€.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DE LA VILLE DE VIMY

➤ La Mise en place du plan de sobriété communal : Une réduction significative des consommations énergétiques

Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et de nécessité d'une transition écologique, la ville de Vimy met en œuvre un Plan de Sobriété Énergétique visant à réduire significativement ses consommations et ses dépenses énergétiques. Ce programme s'inscrit dans une démarche collective, permettant à la fois des économies substantielles pour le budget communal et une réduction de l'empreinte environnementale de la ville, sans investissement techniques majeurs.

Objectifs du Plan de Sobriété Énergétique

- ✓ Diminuer les dépenses énergétiques en adaptant la consommation des bâtiments aux usages.
- ✓ Adopter des pratiques plus rigoureuses pour la gestion des infrastructures grâce à la planification et la programmation notamment pour le chauffage.
- ✓ Favoriser l'implication de tous les usagers en évaluant les besoins et en valorisant les pratiques durables.

L'économie générée depuis sa mise en place est estimée à 100 000€

5- L'EVOLUTION DE LA DETTE

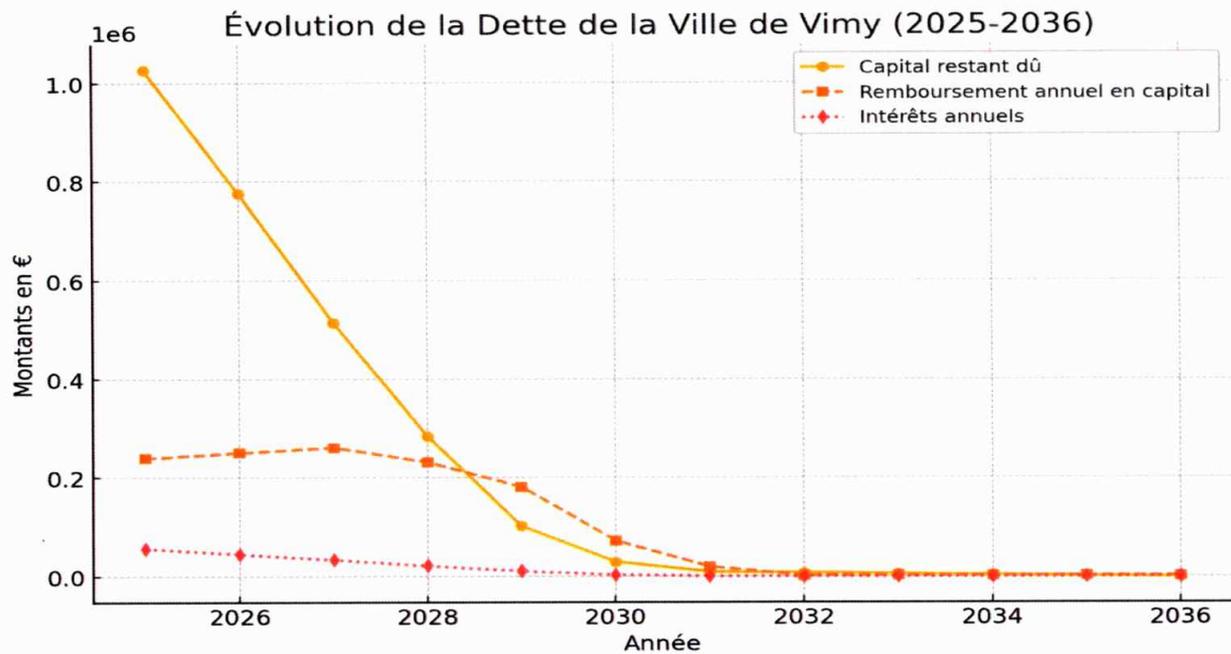
Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette de la ville de Vimy s'élève à 1 265 172 €. Cela représente le montant total des emprunts encore en cours et donc la somme restant à rembourser par la commune à cette date. Cette dette est issue de plusieurs prêts contractés auprès de banques ou d'autres organismes financiers pour financer des projets municipaux (Mandela, stade de la mine...).

Ces remboursements sont intégrés dans le budget communal et influencent les capacités d'investissement et de fonctionnement de la ville.

La gestion rigoureuse de cette dette est essentielle pour assurer l'équilibre budgétaire et éviter une surcharge financière à long terme.

Libellé	Au 1 janvier 2025	Répartition	Emprunts
Caisse Dépôts & Consignations	30 958 €	2,45 %	2
Caisse d'Epargne	1 020 798 €	80,68 %	3
Caisse française financt local	213 415 €	16,87 %	1
TOTAL	1 265 172 €	100,00 %	6

Extinction de la dette



Année	2025				
	Capital au 01/01/N	Remboursement en capital	Intérêts	Total des versements	Capital restant
2025	1 265 171,51	239 042,78	56 990,26	296 033,04	1 026 128,73
2026	1 026 128,73	250 197,54	45 761,88	295 959,42	775 931,19
2027	775 931,19	260 850,15	34 002,11	294 852,26	515 081,04
2028	515 081,04	231 115,89	21 685,32	252 801,21	283 965,15
2029	283 965,15	181 426,74	11 073,29	192 500,03	102 538,37
2030	102 538,37	72 637,35	3 027,25	75 664,60	29 901,02
2031	29 901,02	20 089,72	614,40	20 704,12	9 811,30
2032	9 811,30	1 999,27	373,20	2 372,47	7 812,03
2033	7 812,03	2 041,09	314,22	2 355,31	5 770,94
2034	5 770,94	2 084,27	254,01	2 338,28	3 686,67
2035	3 686,67	2 128,85	192,52	2 321,37	1 557,82
2036	1 557,82	1 557,82	129,72	1 687,54	0,00



6- VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE : UNE AMBITION FORTE POUR VIMY

Produire plus que ce que nous consommons : un choix politique ambitieux et assumé pour un avenir durable

Face aux défis climatiques et énergétiques qui touchent tous les territoires, la ville de Vimy refuse l'attentisme et prend pleinement ses responsabilités en anticipant les évolutions à venir. La transition énergétique est une nécessité pour garantir notre avenir collectif.

Les élus s'engagent à faire de Vimy un territoire exemplaire en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. La municipalité vise à améliorer la performance énergétique tout en optimisant les finances publiques, en investissant dans des solutions efficaces et en s'adaptant aux évolutions à la hausse des coûts de l'énergie.

Cette transition reposera non seulement sur des avancées techniques, mais aussi sur une transformation profonde des pratiques et des usages au sein des bâtiments communaux et des services municipaux. En réduisant la vulnérabilité de la commune aux variations du marché de l'énergie, les économies réalisées permettront d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique collective visant à accompagner l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens vers des comportements intégrant pleinement la sobriété énergétique.

La municipalité fera de la transition énergétique une priorité transversale, intégrée à l'ensemble de ses politiques publiques, afin de bâtir une organisation plus sobre et résiliente. Son ambition est claire : faire de la transition énergétique un levier d'innovation, de réduction des coûts et d'amélioration du cadre de vie, tout en préparant dès aujourd'hui un avenir plus durable et responsable.

Un cadre stratégique structurant et engageant

La transition énergétique repose sur trois piliers fondamentaux qui guideront chacune des décisions de la municipalité :

- ✓ Sobriété énergétique : Consommer mieux en optimisant l'existant, en réduisant le gaspillage et en responsabilisant chaque acteur pour répondre au «juste besoin».
- ✓ Efficacité énergétique : Moderniser les infrastructures et investir dans des équipements performants pour réduire durablement les consommations.
- ✓ Développement des énergies renouvelables : Produire localement une énergie propre pour sécuriser notre autonomie et réduire notre dépendance aux marchés fluctuants.

Conclusion : Une ambition forte pour un avenir durable

La transition énergétique est aujourd'hui un enjeu incontournable pour les collectivités, et la ville de Vimy entend y répondre avec détermination et cohérence. Consciente des défis climatiques, économiques et sociaux liés à la question énergétique, la municipalité s'engage résolument dans une transformation progressive mais ambitieuse de son modèle énergétique.

À moyen et long terme, l'objectif est clair : réduire durablement la consommation d'énergie des bâtiments communaux, améliorer l'efficacité des infrastructures et favoriser le développement des énergies renouvelables. Cette stratégie ne repose pas seulement sur des mesures techniques, mais sur une volonté politique forte d'inscrire au cœur de l'action municipale la transition énergétique.

En intégrant cette ambition dans l'ensemble de ses politiques publiques, en mobilisant les financements adaptés et en impliquant les habitants et les acteurs locaux, l'écologie ne sera plus perçue comme une contrainte mais comme une véritable opportunité pour le territoire.

7- Conclusion et projet d'équilibre : Une stratégie financière raisonnée pour un fonctionnement et un investissement optimisé

La ville de Vimy adopte une stratégie financière responsable et structurée, alliant maîtrise budgétaire et optimisation des ressources, afin de garantir un niveau de fonctionnement et d'investissement optimal pour les années à venir. Les choix effectués visent à renforcer l'efficacité des services municipaux tout en assurant une gestion rigoureuse des finances communales.

L'investissement dans la restauration scolaire constitue un axe majeur de cette stratégie, avec des impacts financiers et organisationnels significatifs :

- ✓ Réduction du coût du transport du midi : une économie annuelle de 15 000 €.
- ✓ Réduction du taux d'encadrement au sein de la restauration (1/18 au lieu de 1/12 actuellement) : cela permet de réaffecter du personnel au nettoyage du stade de la mine, générant ainsi une économie supplémentaire de 25 000 € par an. (coût annuel de l'entreprise intervenant pour le nettoyage des tribunes de stade de la mine)

La fusion des structures petite-enfance permettra ainsi

- ✓ une optimisation des coûts RH à hauteur de 75 000 €.
- ✓ Le détachement d'un agent de restauration au sein de la restauration scolaire, supprimant ainsi le coût RH de l'agent API, soit un gain de 40 000 €.
- ✓ La valorisation du bâtiment actuellement occupé par le jardin d'enfants, permettant de transférer cette charge en recette via sa cession ou sa mise en location. (coût à estimer)
- ✓ Une diminution de coût de fonctionnement général estimé à 50 000€ (passage à 42 enfants)

Ces décisions permettent de rééquilibrer durablement le budget communal, en réallouant intelligemment les ressources existantes et en assurant une meilleure efficacité dans la gestion des équipements municipaux.

Ces choix permettront raisonnablement d'estimer une économie d'environ 200 000€ sur le budget de fonctionnement 2026.

Un budget recalibré pour un développement harmonieux

Grâce à cette approche pragmatique et anticipative, la municipalité garantit un fonctionnement optimal des services tout en préservant sa capacité d'investissement pour les projets à venir. Cette stratégie permet de dégager des marges financières, réduisant la pression sur le budget de fonctionnement et facilitant la réalisation d'investissements structurants, sans compromettre l'équilibre budgétaire global.

La municipalité s'engage ainsi dans une gestion financière prévoyante et équilibrée, conciliant efficacité budgétaire et ambition pour l'avenir.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DE LA VILLE DE VIMY